|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2020Genève, 9-19 juin 2020** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 12** | **Document C20/34-F** |
| **3 mars 2020** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (FDTIC) |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document a pour objet de rendre compte de la situation du Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC) en ce qui concerne son utilisation pour la mise en œuvre de projets de développement.Suite à donnerLe Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport et à formuler les avis qu'il jugera utiles.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/RES-011-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Résolutions* [*1111*](http://www.itu.int/council/index97/1997/131/131.html) *et* [*1338*](https://www.itu.int/md/S11-CL-C-0106/fr) *du Conseil.* |

# 1 Introduction

1.1 Conformément à sa Constitution, l'UIT a une double responsabilité en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets. À cet égard, le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) joue un rôle clé dans la mise en œuvre de projets dans les pays pour favoriser le développement durable.

1.2 Le Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication ([FDTIC](http://www.itu.int/en/ITU-D/Partners/Pages/ICT-DF/default.aspx)) est le fruit d'une initiative spéciale lancée en 1997, qui vise à soutenir la mise en œuvre de projets en faveur du développement en vue de parvenir au développement durable. Il s'appuie sur des partenariats multi-parties prenantes conclus par des États Membres de l'UIT, des Membres de Secteurs de l'UIT, des membres des secteurs public et privé, des organisations multilatérales, des fondations, des établissements financiers et des organismes de développement.

# 2 Principales règles et procédures du FDTIC

2.1 En principe, le FDTIC finance jusqu'à 25% des contributions en espèces pour un projet. À titre exceptionnel, le FDTIC pourra financer plus de 25%. Le capital de démarrage est destiné à attirer des fonds extrabudgétaires levés en mobilisant des ressources sous la forme de contributions en espèces et, dans certains cas, en nature, pour financer des projets aux niveaux national, régional et international.

2.2 Conformément à la procédure adoptée, les propositions de projets de développement, y compris les contributions connexes en espèces et en nature, peuvent être soumises au FDTIC à l'adresse bdtictd@itu.int, afin que leur admissibilité à bénéficier du financement du FDTIC soit examinée.

2.3 Les projets proposés en faveur du développement sont administrés conformément aux critères suivants en matière de sélection et d'éligibilité, entre autres:

• Le projet doit bénéficier à un pays au moins parmi les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral, les pays dont l'économie est en transition et ceux ayant des besoins spéciaux.

• Le projet doit relever de l'une des catégories/de l'un des thèmes suivants[[1]](#footnote-1):

– Renforcement des capacités

– Changements climatiques

– Cybersécurité

– Inclusion numérique

– Télécommunications d'urgence

– Applications TIC

– Innovation

– Environnement réglementaire et commercial

– Statistiques et indicateurs

– Gestion du spectre et radiodiffusion

– Assistance aux pays ayant des besoins spéciaux

– Tout autre thème jugé important par la Commission de direction du FDTIC[[2]](#footnote-2).

2.4 Des analyses et des évaluations des propositions de projets sont réalisées à intervalles réguliers pour veiller à ce que ces propositions soient conformes aux critères de sélection/d'éligibilité, avant que ces propositions soient soumises à la Commission de direction du FDTIC.

2.5 La Commission de direction du FDTIC: a) examine et approuve les projets pour lesquels un financement est demandé; b) approuve le montant du financement à attribuer aux projets retenus par la Commission de direction du FDTIC; et c) suit l'évolution de la mise en œuvre et les résultats budgétaires des projets appuyés par le FDTIC.

2.6 Un rapport annuel concernant la situation du FDTIC et l'état d'avancement des projets financés approuvés par la Commission de direction du FDTIC est présenté au Conseil de l'UIT en vue d'obtenir des avis et/ou son approbation, s'il y a lieu.

# 3 Principales activités du FDTIC et évolution

3.1 À sa 53ème réunion tenue en janvier 2020, la Commission de direction du FDTIC a examiné l'attribution d'un financement à un projet d'Equals in Tech intitulé "Renforcer l'écosystème numérique et les compétences numériques pour autonomiser les femmes sur le plan économique dans les PMA". La Commission de direction a approuvé l'attribution de 480 697 USD, qui représente 35% du budget du projet, tandis que la contribution du partenaire s'élève à 873 941 USD. La Commission de direction du FDTIC a exceptionnellement approuvé un montant supérieur au plafond de 25% car le projet s'adresse aux pays les moins avancés, a des incidences durables à long terme et permet le renforcement des capacités des pays bénéficiaires et, au-delà de ce projet, le partenaire pourrait très probablement cofinancer des projets avec l'UIT dans l'avenir. En outre, le partenaire du projet ("Renforcer l'écosystème numérique et les compétences numériques") a pour la première fois fait part de son souhait de travailler avec l'UIT en cofinançant des projets et a apporté la preuve de son engagement avec cette contribution initiale. Ce partenaire gère de nombreux fonds de projet, mais finance habituellement des projets liés au commerce. Dans l'avenir, le partenaire contribuera à certains de nos projets d'envergure. Sa contribution étant associée à des échéances, il était délicat d'insister auprès de lui pour qu'il augmente sa contribution ou de retarder la conclusion du partenariat tout en recherchant d'autres partenaires, étant donné que le Cadre intégré renforcé pouvait retirer sa contribution.

La Commission de direction a en outre examiné les progrès accomplis dans l'exécution des projets financés par le FDTIC et a approuvé la restitution au FDTIC de certains financements attribués au départ pour la mise en œuvre de projets de développement pour lesquels aucun partenaire n'a ensuite été trouvé.

En 2019, 15 projets relevant du FDTIC étaient en cours, dont 8 ont été menés à bien d'un point de vue opérationnel au 31 décembre 2019. Une fois ces 8 projets clos, les financements accordés par le FDTIC non dépensés pour ces projets ont été reversés au FDTIC. Une page web présentant des informations sur le FDTIC et d'autres projets et offrant la possibilité de faire des recherches par pays, par région, par domaine d'activité et par état du projet (en cours et mis en œuvre) est disponible à l'adresse [https://www.itu.int/en/ITU-D/Projects](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Projects/Pages/default.aspx).

La prochaine réunion de la Commission de direction du FDTIC aura lieu après réception de nouvelles propositions de projets qui remplissent les critères de sélection.

3.2 En décembre 2019, le FDTIC comptait 15 projets en cours, pour une valeur totale de 18 367 996 CHF (financement extérieur en espèces: 61%; FDTIC: 36% et financement du Plan opérationnel en espèces: 3%). La répartition de ces projets par région est présentée à la Figure 1, la valeur des projets par région étant présentée à la Figure 2 et leur mise en œuvre par domaine thématique étant présentée à la Figure 3. Parmi les exemples de projets relevant de différents domaines thématiques, on peut citer *l'élaboration d'un réseau hertzien large bande* pour l'Afrique (Mali, Burkina Faso, Eswatini, Madagascar et Djibouti), *le projet visant à connecter les écoles* en Palestine*, le développement des télécommunications rurales* dans les pays les moins avancés, *la télémédecine* au Zimbabwe, *le centre régional sur l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, le renforcement des capacités de communication par satellite, le contrôle du spectre radioélectrique* à Cuba, *la création d'un centre pour l'innovation en matière de cybersécurité* à Oman, *des solutions en matière de communications d'urgence* pour les îles du Pacifique, *l'augmentation des taux de pénétration du large bande hertzien grâce à l'amélioration et à l'harmonisation de l'utilisation du spectre et de la réglementation (Initiative PRIDA)* en Afrique et *la création d'un centre d'expertise sur le protocole IPv6 et l'Internet des objets* en tant que projet mondial.

Figure 1

Nombre de projets en cours financés par le FDTIC par région (décembre 2019)

Amériques

Afrique

Asie-
Pacifique

Monde

États
arabes

Figure 2

Valeur des projets en cours financés par le FDTIC par région (décembre 2019)

**Financement extérieur en espèces FDMC Financement du Plan opérationnel en espèces**

Afrique Amériques États arabes Asie-Pacifique Monde

Figure 3

Projets financés par le FDTIC par domaine thématique (décembre 2019)

Applications TIC

Développement des technologies et des réseaux

Télécommunications d'urgences, pays les moins
avancés et petits États insulaires en développement

Gestion du spectre et radiodiffusion numérique

Inclusion numérique

Cybersécurité

3.3 Au 31 décembre 2019, 8 des 15 projets relevant du FDTIC en cours en 2019 avaient été menés à bien. Le BDT continuera à contrôler la mise en œuvre efficace des projets restants. La Commission de direction continuera à examiner des propositions de projet et à financer les projets sélectionnés dans différents domaines d'activité, en accordant une attention particulière aux initiatives régionales approuvées par la CMDT-17, compte tenu des règles et des critères définis dans les règles et procédures du FDTIC et dans les limites du compte de capital du FDTIC.

# 4 Évolution du compte de capital du FDTIC

4.1 Le montant total des intérêts perçus en 2019 pour le compte de capital du FDTIC était de 72 468 USD[[3]](#footnote-3).

4.2 Au 31 décembre 2019, le solde disponible du compte de capital du FDTIC s'élevait à 4 306 176 USD, tandis que celui du Fonds de roulement des expositions (EWCF) s'élevait à 8 377 576 CHF[[4]](#footnote-4).

Figure 4

Évolution du compte de capital du FDTIC (USD)

4.3 Il est à noter que les dispositions ci-après de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT peuvent avoir une incidence sur le Fonds EWCF et, par conséquent, sur le FDTIC:

– **Point 4 du *décide****: que le cahier des charges établi à partir des contributions soumises par les membres de l'UIT, pour le recrutement du cabinet de conseil en gestion externe indépendant sera soumis pour approbation au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) et que les honoraires dudit cabinet de conseil seront couverts par le Fonds de roulement des expositions (EWCF).*

– **Point 10 du *décide****: que le Fonds EWCF doit être doté d'une réserve minimale de cinq millions de francs suisses (5 000 000 CHF).*

# 5 Perspectives d'avenir

5.1 La progression de la mise en œuvre des projets financés par le FDTIC sera analysée et mise à jour à intervalles réguliers à l'adresse [https://www.itu.int/en/ITU-D/Projects/Pages/ICT-DF.aspx](https://www.itu.int/en/ITU-D/Projects/Pages/ICT-DF.aspx?ICTDF=1).

5.2 Compte tenu du fait que le FDTIC est conçu pour répondre à une demande et pour fournir des capitaux de démarrage, la Commission de direction du FDTIC continuera à examiner les projets proposés à la lumière des règles et des critères tout en rentrant dans les limites du compte de capital du FDTIC, afin de soutenir le développement des télécommunications/TIC dans les États Membres de l'UIT et de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable.

5.3 La Commission de direction du FDTIC doit tenir dûment compte des dispositions pertinentes de la Résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires dont il est fait mention au paragraphe 4.3 ci-avant, avant d'envisager le financement de nouveaux projets par le FDTIC.

5.4 Le Conseil est invité à **prendre note du présent rapport et à formuler les avis qu'il jugera utiles.**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ces thèmes ont été adoptés par la Conférence mondiale de développement des télécommunications, qui s'est tenue en 2017 (CMDT-17). [↑](#footnote-ref-1)
2. La Commission de direction du FDTIC est composée du Secrétaire général de l'UIT, qui la préside, du Vice‑Secrétaire général de l'UIT et du Directeur du BDT. [↑](#footnote-ref-2)
3. À revoir une fois les comptes clos. [↑](#footnote-ref-3)
4. À revoir une fois les comptes clos. [↑](#footnote-ref-4)